



JE VIENS D'ARRIVER AU BCBV

> JE DOIS CRÉER MA LICENCE (CRÉATION & MUTATIONS)

PROCÉDÉ D'INSCRIPTION SAISON 2020-2021 BASKET CLUB VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS

ÉTAPE N°1 : Avant mon inscription

Je me rends à l'une des séances d'entraînement du club et je transmets les éléments suivants à mon entraîneur : NOM et PRENOM DU LICENCIÉ(E), Date de naissance / @mail.

Je prends rendez-vous aux permanences du club pour finaliser mon dossier.

Lien pour prendre RDV : <https://forms.gle/zPN2TVTNxGacYo8fA>

ATTENTION : Si j'arrive d'un autre club de basket (mutation), il est obligatoire de réaliser les démarches avant le 30 juin.



ÉTAPE N°2 : Je reçois un email de la Fédération FFBB avec le lien de téléchargement du certificat médical (obligatoire pour les majeurs) et le lien pour me préinscrire sur le site de la Fédération

“ATTENTION - BIEN VÉRIFIER VOS SPAMS”

Bien lire les informations relatives au certificat médical. Il n'est pas nécessaire pour les mineurs



ÉTAPE N°3 : inscription sur le site de la Fédération

Je me connecte sur la plateforme de la Fédération et complète ma pré-inscription (lien reçu à étape 1). Je devrai télécharger une photo, la copie de ma carte d'identité, et mon certificat médical si je suis majeur.



ÉTAPE N°4 : inscription au BCBV

Je complète mon dossier BCBV en ligne et je valide les différents documents

- Charte BCBV
- Autorisations (droit à image, parentale, transports)
- Renseignements administratifs

>> Lien vers le dossier BCBV : <https://forms.gle/JFqT6kcZwQkVZwz8>



ÉTAPE N°5 : paiement de ma cotisation

Je règle ma cotisation en ligne par carte bancaire (automatique en 3 fois, sans frais)

-> lien sécurisé pour le paiement de mon adhésion : [ACCÈS HELLOASSO](#)

Note 1. Aucun règlement en espèces, chèques bancaires et chèques vacances ne sera pris en compte.

Note 2. Les licenciés titulaires de la carte PASS Région bénéficieront d'un remboursement de correspondant au montant de l'Aide de la Région en cours de saison.

ÉTAPE N°6 : validation définitive par le BCBV et la Fédération

Si toutes les étapes sont réalisées et les documents complets

> Je reçois un email de confirmation de la Fédération avec ma licence en PJ.

> Je suis officiellement licencié et je peux participer aux entraînements et aux compétitions



LE SIÈGE DE L'ASSOCIATION : 212 RUE BOINTON, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

Dates des permanences : Samedi 19 Juin (9H - 12H) - Samedi 26 Juin (9H - 12H) - Samedi 3 Juillet (9H - 12H) - Samedi 10 Juillet (9H - 12H)

> Les permanences permettront de répondre à toutes les questions et pour ceux qui le souhaitent, les dossiers pourront être complétés directement sur les ordinateurs du BCBV.